



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SEPTEMBRE 2016

**LPA LANCE
LE SCOOTER
ÉLECTRIQUE
EN LIBRE-SERVICE
À LYON**



CONTACTS PRESSE

 PLUS2SENS

04 37 24 02 58

Anne-Sophie MASSON
anne-sophie@plus2sens.com

Laurence NICOLAS
laurence@plus2sens.com



— LA MOBILITÉ
EST UN ART —



DES SCOOTERS ELECTRIQUES EN LIBRE-SERVICE À LYON



Véritable laboratoire d'innovation de la mobilité dans la métropole lyonnaise, LPA lance officiellement ce 2 septembre les scooters électriques en libre-service dans 3 de ses parcs. Pour Louis Pelaez, PDG de LPA « cette expérimentation s'inscrit pleinement dans notre rôle d'acteur incontournable de la mobilité lyonnaise. »

UN TOUR AVEC LOUIS PELAEZ, PDG DE LPA

« La location de scooters électriques LPA en libre-service s'inscrit pleinement dans la nouvelle stratégie que j'ai souhaitée mettre en place. »

Cette expérimentation de 10 scooters électriques à disposition dans 3 parcs lyonnais permettra de mieux connaître les attentes des Lyonnais en matière de véhicules électriques et de mobilité urbaine.

Par ailleurs, nous avons souhaité proposer des formations sécurité pour accompagner les utilisateurs à la prise en main de ces véhicules.

En fonction des résultats de cette expérimentation, nous déterminerons le rythme du développement de ce service. »

Une expérimentation unique en région

La ville évolue et les modes de transport également. Aussi, LPA lance en expérimentation les scooters électriques en libre-service au sein de ses parcs. 10 scooters vont ainsi prochainement parcourir les rues lyonnaises. Disponibles en libre-service (après inscription sur un site dédié) dans 3 parcs de stationnement de la métropole (Terreaux, Les Halles, Gare Part-Dieu), ces deux roues permettront aux usagers de se déplacer de façon autonome et écologique dans la ville. Wattmobile, spécialiste des véhicules électriques fournit le système pour cette expérimentation menée par LPA. Après Paris et certaines gares en région, Lyon est donc la première ville à se doter de scooters électriques en libre-service.

La sécurité avant tout

LPA a souhaité mettre en place ce service de location de scooters électriques, pour expérimenter et développer ce nouveau mode de déplacement dans l'agglomération. Cependant, soucieux de la bonne utilisation de ces derniers, une formation rapide à la conduite (2 heures) sur scooter électrique en milieu urbain sera dispensée par les auto-écoles Marietton : prise en main du scooter, conduite sur un parcours dédié... Ces formations seront proposées gracieusement par LPA aux abonnés qui en feront la demande.



LES CHIFFRES-CLÉS

10 scooters électriques Govecs équivalent 50CC

50 km d'autonomie de batterie

20 ans l'âge minimum requis

3 stations
 • Parc Gare Part-Dieu,
 • Parc Les Halles,
 • Parc Terreaux

1 centre d'appel clients

disponible 7/7 j au 0811 14 13 13 (0,06€/minute + prix de l'appel)

Le service est proposé par LPA et exploité par Wattmobile qui assure toute la chaîne de la relation client pour le compte de LPA, jusqu'au service après-vente. Ainsi, les clients de LPA Scooters peuvent faire des réservations dans toutes les stations Wattmobile en France.

Combien ça coûte ?

Les frais d'inscription au service sont d'un montant de **30 euros TTC**. Le tarif de la location est de **6 euros TTC/heure**, avec un minimum de réservation d'1 heure. Au-delà, la facturation est ajustable au ¼ d'heure (1,5 € TTC par 15 minutes). La durée maximale d'une location est de 48H.

Le service est accessible aux personnes de plus de 20 ans uniquement, selon certaines conditions de permis. Les usagers nés après le 1^{er} janvier 1988 doivent justifier d'un BSR (permis AM) ou de n'importe quel autre permis.

Par ailleurs, chaque utilisateur doit être titulaire d'une carte de crédit à son nom.

Les entreprises peuvent ouvrir un compte «entreprise» et inscrire individuellement chaque salarié.

Comment s'inscrire ?

L'inscription se fait en ligne sur le site www.lpa-scooters.fr. Un formulaire d'inscription est à remplir avec des documents à télécharger si nécessaire. L'inscription requiert la création d'un compte personnel permettant de se connecter et de gérer ses réservations et sa consommation. Dans les 3 jours, l'utilisateur reçoit son badge et peut alors réserver son scooter.

↳ Comment réserver ?

En se rendant sur le site www.lpa-scooters.fr et en se connectant à son compte personnel, le client peut ainsi choisir la station, la date et le temps d'utilisation souhaité. Le temps de réservation est ajustable au quart d'heure avec un minimum de 1H et un maximum de 48H. La location peut être annulée gratuitement ou prolongée jusqu'à 5 heures avant le début de la location.

LPA garantit une charge d'au moins 50 %, correspondant environ à 25 km d'autonomie. Lors de la réservation, le client peut choisir l'option « pleine charge » pour avoir la garantie d'une autonomie de l'ordre de 50 km (cette option « pleine charge » coûte 6 euros TTC). Après confirmation par mail de sa réservation, le client peut retirer son scooter dans la station qu'il a sélectionnée.

En cas de besoin, l'utilisateur peut à tout moment vérifier toutes les informations sur son espace personnel sur le site Internet.

Par ailleurs, les agents d'accueil des parcs où sont implantées les stations sont à la disposition des clients pour les aider dans leur parcours : accompagnement à la prise en main du véhicule, mise à disposition de casques de petite taille, renseignement et aide si nécessaire.

↳ Chaque scooter électrique LPA est équipé

d'un top case, antiviol, gilet fluorescent en cas d'accident, poncho de pluie, casque ajustable et charlotte.

↳ Comment s'inscrire à la formation « sécurité » ?

LPA souhaite mettre en place avec Marietton Auto-école des sessions de prévention à la conduite 2 roues. Ces formations de 2 heures seront proposées gratuitement aux nouveaux abonnés et seront dispensées sur une piste spécialement mise en place au sein du Parc Minute Villette.

Pour plus d'informations sur ces formations, contacter : 04 72 41 67 19.



Illustrations : Agence EXTRA
Crédit photos : Guillaume Perret



— LA MOBILITÉ
EST UN ART —